

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

27 mars 2024

N° E24000017 /78

La première vice-présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 13 février et complétée le 25 mars 2024, le courriel par lequel la commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

modification n° 5 du PLU de la commune de Neauphle-le-Château ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Blandine RHONÉ est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Jean-Yves LAFFONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU, à Mme Blandine RHONÉ et à M. Jean-Yves LAFFONT.

Fait à Versailles, le 27 mars /2024.

La première vice-présidente,

I. DELY

